

MEMO CAF

Le quotient familial sur votre Carte Vacances Loisirs 2018 est :

- inférieur ou égal à 400 € : déduction de 90€ pour un séjour de 5 jours ou de 5€ par jour de présence au Centre de Loisirs,
- de 401€ à 600 € : déduction de 60€ pour un séjour de 5 jours ou de 4€ par jour de présence au Centre de Loisirs,
- de 601€ à 800 € : déduction de 50€ pour un séjour de 5 jours ou de 3€ par jour de présence au Centre de Loisirs.

50 jours maximum de droit par enfant et par année civile.

TARIFS A LA JOURNEE (avec repas)

En fonction de votre Quotient Familial

Tranche 1	6,80€
Tranche 2	7,60€
Tranche 3	8,40€
Tranche 4	9,20€
Tranche 5	10,40€
Tranche 6	11,60€
Tranche 7	12,80€
Tranche 8	14€
Extérieur	20,20€

TARIFS DES SEJOURS pour 5 jours

En fonction de votre Quotient Familial

Tranche 1	100€
Tranche 2	106.50€
Tranche 3	117.50€
Tranche 4	129€
Tranche 5	140.50€
Tranche 6	156.50€
Tranche 7	173€
Tranche 8	189€
Extérieur	370€



ETE 2018

CENTRE DE LOISIRS

(inscriptions, séjours, journées, tarifs)

Au Centre de Loisirs de BEAUZELLE
du lundi 9 juillet au mercredi 29 août

Le Centre de Loisirs sera fermé les 30 et 31 août

Mairie de BEAUZELLE – Secteur Enfance
8 rue du pigeonier déménagement à l'école Henri Matisse rue du Vignemale.

POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT

Les familles doivent avoir complété le Dossier Unique et produit les justificatifs nécessaires (cf. portail famille de la Mairie).

Inscriptions pour les séjours

Le jeudi 17 mai 2018 de 14h à 18h (sans rendez-vous) à la Maison des Jeunes, uniquement pour les enfants habitant Beauzelle et n'ayant pas participé à un séjour en été 2017.

Inscriptions pour les journées au Centre de Loisirs et les places restantes pour les séjours

 **Inscriptions pour les séjours : uniquement sur rendez-vous**

Du lundi 28 mai au mardi 05 juin 2018 inclus (*pas d'inscription le vendredi 1^{er} juin*), sur le portail famille ou sur rendez-vous.

Sur le portail famille

Qui est concerné ? Paiement uniquement en carte bleue et sans aide de la carte "Vacances Loisirs" CAF 2018.

Comment faire ? Cocher les jours de fréquentation sur le calendrier de l'activité pour chaque enfant. Modifiable uniquement entre le lundi 28 mai et le mardi 05 juin inclus.

Comment régler ? A compter du lundi 11 juin, facture disponible pour règlement en ligne jusqu'au jeudi 14 juin inclus. La totalité des journées réservées (juillet et/ou août) sera à régler en une fois en carte bleue.

Passé ce délai, le non-paiement engendrera l'annulation de l'inscription mais la facture restera due.

* Participation CE AIRBUS : la déduction sera effective sur la facture à payer et non à l'inscription.

Sur Rendez-vous à la Maison des Jeunes

Qui est concerné ? Les familles possédant la Carte vacances Loisirs 2018 ou souhaitant régler par chèque, espèce, CESU ou chèques vacances

Comment faire ? Prise des rendez-vous :

- en vous connectant <https://doodle.com/poll/qwu9rpavhiq9m3eb>

- ou en téléphonant au 05 61 59 07 00 (de 10h30 à 12h30 et 14h15 à 16h15)

SEJOURS



16 au 20 juillet - PUYCELSI (81)

« Kids Aventure »

Public : 16 enfants de 8 à 12 ans (CE2 – 12 ans)
en camping sous tentes

Activités : Tir à l'arc, escalarbre, Piscine



ROBIN DES BOIS

23 au 27 juillet - Mont-Roc (81)

« Robin des Bois »

Public : 12 enfants de 6 à 8 ans (CP - CE1) en pension complète

Activités : Tir à l'arc, escalarbre



20 au 24 août – CAUDIES DE FENOUILLEDES (66)

« Fort Aventure »

Public : 14 enfants de 8 à 12 ans (CE2 – 12 ans)
en camping sous tentes

Activités : Escalade, Spéléo, Piscine

Les feuilles d'inscriptions pour les séjours seront données lors de l'inscription.

